



**PRÉFET DE LA  
RÉGION NOUVELLE-  
AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R75-2026-140**

**PUBLIÉ LE 30 AVRIL 2026**

# Sommaire

## **RECTORAT DE BORDEAUX / DCVSAJ**

R75-2026-04-29-00002 - Arrêté portant délégation de signature à Madame Maud LE DIVENACH, directrice de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, santé, sociaux (1 page)

Page 3

# RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2026-04-29-00002

Arrêté portant délégation de signature à Madame  
Maud LE DIVENACH, directrice de l'encadrement et  
des personnels administratifs, techniques, de  
laboratoire, santé, sociaux



---

**Arrêté portant délégation de signature à Madame Maud LE DIVENACH, directrice de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, santé, sociaux**

---

LE SECRETAIRE GENERAL DE LA REGION ACADEMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE

Vu l'article R222-17 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2025 portant délégation de signature, en matière d'administration générale, dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports ;

**- ARRÊTE -**

**Article 1<sup>er</sup>** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Éric DUTIL, secrétaire général de la région académique Nouvelle-Aquitaine, délégation est donnée à Madame Maud LE DIVENACH, directrice de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, santé, sociaux, à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion des personnels appartenant aux corps spécifiques jeunesse et sport.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maud LE DIVENACH, directrice de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, santé, sociaux, délégation est donnée à Madame Carole LOCTEAU, directrice adjointe de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, santé, sociaux, à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion des personnels appartenant aux corps spécifiques jeunesse et sport.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maud LE DIVENACH, directrice de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, santé, sociaux, et de Madame Carole LOCTEAU, directrice adjointe de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, santé, sociaux, délégation de signature est donnée à Madame Amandine GRELLETY, cheffe du bureau DEPAT4, à l'effet de signer les actes relatifs à la gestion des personnels appartenant aux corps spécifiques jeunesse et sport.

**Article 4** : Les présentes délégations ne s'appliquent pas aux décisions individuelles défavorables.

**Article 5** : Le secrétaire général de la région académique Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 29 AVR. 2025

Le secrétaire général de la région académique

  
Eric DUTIL